

## MOBILISER

Action n° 22 : Mettre en œuvre la stratégie de CESP 2021-2030 (communication, sensibilisation, éducation, participation) sur les milieux humides afin d'inciter et accompagner des changements de politiques et de comportements par et pour une meilleure appropriation des enjeux liés/propres aux milieux humides

### Contexte :

D'après l'enquête « Les Français et la nature » (2020), les Français restent convaincus qu'il n'est pas trop tard pour agir. Et d'après les Baromètres d'opinion sur l'eau et les milieux aquatiques de 2011, 2013, 2015 et 2018, l'action phare à mener pour les Français est celle d'une meilleure éducation et sensibilisation des différents publics.

La définition d'une stratégie de « CESP » spécifique aux zones humides est prévue par la convention de Ramsar. Pour accompagner les acteurs des territoires, la stratégie française 2021-2030, élaborée par un groupe de travail dédié, s'appuie sur les quatre moyens d'actions : la **communication** qui recouvre la diffusion d'informations, l'**éducation** par le biais de la formation qui développe la compréhension et l'appropriation des concepts, des méthodes et des outils, la **sensibilisation** qui vise à faire prendre conscience et à susciter l'intérêt, et enfin la **participation** qui vise la mise en œuvre et le partage de savoirs et connaissances pour préserver et restaurer les milieux humides.

Le monde associatif et la société civile sont à l'origine de nombreuses actions citoyennes et d'éducation à l'environnement dans les territoires en particulier lors de manifestations nationales (JMZH, Fréquence grenouille, Fête des mares, Journées européennes du patrimoine...)

Depuis plusieurs années, les services déconcentrés de l'Etat (DREAL), les établissements publics de l'Etat (OFB, AE), les collectivités territoriales et leurs groupements (Régions, Offices de l'eau) ont vu évoluer leur mission « d'accompagnement des acteurs » sur l'aménagement du territoire, l'eau et la biodiversité (Loi Notre, Loi MAPTAM, Loi RBNP, ...).

Les messages portés par des actions coordonnées étant plus efficaces, la stratégie française de CESP 2021-2030 a pour objectif de renforcer la visibilité et la prise en compte globale des milieux humides parmi les autres sujets de la biodiversité, de la nature et de l'eau.

### Objectifs :

- Etablir une gouvernance claire de la stratégie CESP permettant aux structures institutionnelles de participer collectivement et de manière coordonnée à l'accompagnement des acteurs pour favoriser la mise en œuvre des politiques publiques de préservation et de restauration des milieux humides.
  - Conforter les Pôles-relais zones humides comme des coordinateurs de la nouvelle stratégie nationale de communication, éducation, sensibilisation, participation 2021-2030 sur les milieux humides.
  - Favoriser la mise en œuvre d'actions collectives avec les Régions, ARB, DREAL, DR OFB, Agences de l'eau et Offices de l'eau ainsi qu'avec des structures mandatées territorialement.
  - Evaluer, mettre en lumière et améliorer/optimiser/renforcer les actions d'accompagnement des acteurs pour favoriser la mise en œuvre des politiques publiques de préservation et de restauration des milieux humides.

La stratégie de CESP 2021-2030 repose par ailleurs sur 18 objectifs spécifiques, visant chacun un groupe d'acteurs cibles précis.

## Contenu de l'action :

« Faire avec... » est un principe d'action assurant l'efficacité des politiques publiques, leur légitimité, leur pérennité et leur capacité d'adaptation afin de répondre au mieux aux défis de la société. L'accompagnement des acteurs est au cœur de la stratégie CESP 2021-2030.

Cette stratégie ne peut exister et être mise en œuvre que pour répondre à des besoins. Un état des lieux de la perception et la représentation des zones humides par les Français permettra de mettre en lumière ce souhait.

Les Pôles-relais zones humides assureront avec l'OFB, l'association Ramsar France et le MTECT le pilotage des objectifs de la stratégie. Ils développeront des partenariats avec les Régions, ARB, DREAL, DR OFB, Agences de l'eau et Offices de l'eau ainsi qu'avec les structures mandatées territorialement, pour favoriser la mise en œuvre d'actions de communication, de sensibilisation, d'éducation et de participation.

Les Pôles-relais pourront apporter leurs savoirs et connaissances en termes de construction de colloques, séminaires, journées d'échanges et ateliers de territoire. Concernant la formation, ils pourront mettre à disposition leurs réseaux de formateurs, des supports pédagogiques favorisant l'apprentissage des apprenants (pédagogie active) et des supports d'évaluation des formations compatibles avec la démarche de certification Qualiopi (indispensable pour mobiliser « mon compte formation »). Ils faciliteront la mise en relation des organisateurs de formation avec des intervenants en capacité de répondre à leurs attentes.

Par ailleurs, les partenariats seront renforcés avec les têtes de réseaux de divers secteurs : agricole, forestier, de l'urbanisme, de l'éducation, juridique, etc., ainsi qu'avec les différents organismes nationaux de formations : CNFPT, CVRH, Resolia, ONF, etc.

Un MOOC sera élaboré et animé d'ici la fin du 4<sup>ème</sup> plan national afin de favoriser le partage d'une sémantique et d'un argumentaire communs, d'outils et de ressources pour préserver et restaurer les milieux humides.

## Gouvernance :

**Pilote** : OFB, Association Ramsar France (Correspondants CESP Ramsar)

**Partenaires** : les Pôles-relais zones humides, l'Office international de l'eau, la Direction de l'eau et de la biodiversité et les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les directions régionales de l'office français de la biodiversité, les agences et offices de l'eau, les régions et les agences régionales de la biodiversité, l'initiative régionale Ramsar MedWet et autres structures mandatées territorialement.

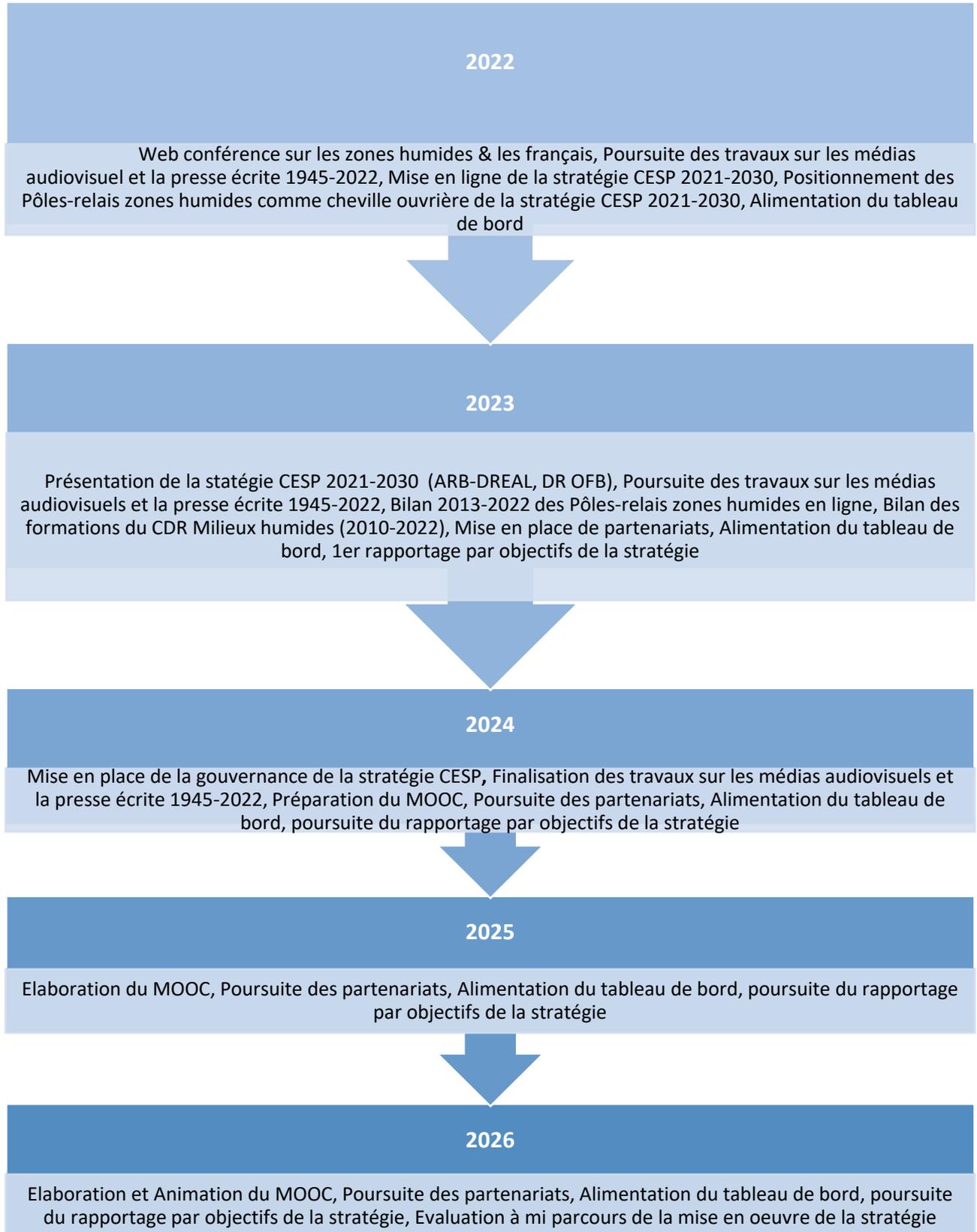
## Groupe de travail : GTh CESP

## Engagements :

### Résultat attendu :

- Mise en œuvre de la stratégie CESP 2021-2030
- Evaluation à mi-parcours 2026

Calendrier indicatif :



Budget estimé : 625 000 € / an (conventions OFB avec Pôles-relais, Ramsar France, OIEau)

Indicateurs de réussite :

Ces indicateurs témoignent de l'activité réalisée pour la mise en œuvre de la stratégie de CESP. Leur lecture ne doit pas se limiter à l'observation des tendances quantitatives, dans la mesure où une évolution à la baisse de certains indicateurs peut s'accompagner d'une augmentation qualitative des actions menées.

### **Indicateurs du Centre de ressources milieux humides**

- Information et diffusion

<https://www.zones-humides.org/s-informer/un-centre-de-ressources-pour-les-professionnels/5-poles-relais-pour-vous-accompagner/toute-l-actualite-de-l-international-au-regional>

- Mise à disposition de documentation

<https://www.zones-humides.org/s-informer/un-centre-de-ressources-pour-les-professionnels/5-poles-relais-pour-vous-accompagner/fonds-documentaire-et-publications>

- Rencontres

<https://www.zones-humides.org/s-informer/un-centre-de-ressources-pour-les-professionnels/colloques-seminaires-salons-journees-d-echanges-ateliers>

- Offre de formation

<https://www.zones-humides.org/bilan-de-l-activites-de-transfert-du-centre-de-ressources>

### **Indicateurs de la Stratégie CESP 2030**

- Structuration de la représentation des territoires dans le Gth CESP :

<https://www.zones-humides.org/plans-nationaux/4eme-plan-national/groupe-thematique-communication-education-sensibilisation-participation>

- Actions mises en œuvre en fonction des publics cibles de la CESP 2030 :

Voir tableau de bord

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1fSvOo1WpM5sJRG550rG4eGaAoeJpLTvOqfdU4hhjywo/edit?usp=sharing>